

Parc naturel régional du Doubs

Le Parc naturel régional est un modèle qui existe depuis plusieurs années dans différents pays européens. Il permet de revitaliser des régions rurales et de leur donner un nouveau créneau de développement économique. Ce modèle est aussi intéressant pour la Suisse, qui doit trouver de nouvelles possibilités de développement pour les régions agricoles et jouit de paysages, qui méritent d'être mis en valeur. Le premier projet élaboré en Suisse est le Parc naturel régional du Doubs. Il a démarré en 1997. D'autres projets sont à l'étude. La décision du Conseil fédéral a des conséquences importantes en ce qui concerne la reconnaissance du travail déjà accompli et de la forme de la structure qu'il faut mettre en place. La prolongation de l'incertitude pose un problème à ceux qui sont sur le terrain. En outre, la question du financement reste préoccupante.

Le modèle de Parc naturel régional en Europe

De nombreux pays européens, la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne par exemple, ont créé des modèles de mise en valeur des espaces agricoles et des paysages intéressants. Ils s'appliquent à des régions rurales, à l'écart des grands axes économiques, des régions qui connaissent souvent des problèmes économiques et démographiques et qui cherchent un deuxième souffle.

Le parc naturel régional, en France est un label attribué à une région qui choisit de développer son économie en valorisant la qualité de l'environnement et en s'appuyant sur le dynamisme des communes et de la population locales. La participation de la population joue un rôle important.

Le concept de Parc naturel régional français

C'est en 1967 qu'est créé le label de « Parc naturel régional » en France. Depuis lors, les PNR se sont développés, au point qu'on en dénombre 40 actuellement. Ils touchent plus de 3000 communes, 20 régions, 51 départements et 3 millions d'habitants et couvrent 10% du territoire national.

Le but général des Parc naturel est de créer une dynamique de développement économique dans les espaces ruraux en s'appuyant sur les richesses naturelles et en les revalorisant.

Quelles sont les missions du PNR ?

La protection du patrimoine naturel et culturel : Le PNR gère de façon harmonieuse ses espaces naturels, maintient la diversité biologique, préserve et valorise ses sites les plus remarquables ou les plus fragiles. Les PNR mettent en valeur les traditions, à travers des musées et des manifestations. Ils ont aussi des programmes de restauration des richesses architecturales.

L'accueil et l'information du public et des écoliers : Le PNR favorise le contact du public avec la nature, sa connaissance et sa compréhension des questions environnementales, sa découverte des richesses culturelles locales. Il encourage la recherche en ouvrant son espace et ses structures aux instituts universitaires, fondations et groupements intéressés.

Le développement économique: Le PNR améliore la qualité de vie de ses habitants en soutenant l'économie locale, les services aux petites entreprises et à la population, en mettant en valeur son territoire et ses ressources naturelles et humaines, notamment par le développement d'un tourisme de qualité, la promotion du bois ou des produits agricoles.

La grande force des PNR est leur capacité de drainer des fonds extérieurs pour mener à bien des projets. Ils ont un effet multiplicateur des investissements très considérable.

Création d'emplois

Pour les 27 PNR étudiés en 1994 dans le cadre d'un bilan national des parcs, il a été constaté que les parcs avaient généré plus de 5000 emplois sur l'ensemble du territoire, soit environ 200 par parc. Les parcs jouent un rôle majeur de stabilisation et de maintien de l'emploi dans les zones rurales. Le rendement en terme d'emploi des sommes investies est particulièrement important, selon ce rapport.

En Suisse aussi, le Parc naturel régional amènerait d'indéniables avantages

- **Tourisme :** le modèle de parc permet de bien typer le produit que l'on offre du point de vue touristique.
- La taille de la région concernée et la structure du parc permettent une coordination des infrastructures au niveau intercommunal, intercantonal, voire international.
- Le label de Parc naturel régional est déjà très connu en Europe, ce qui permet de profiter d'une infrastructure promotionnelle importante. Le touriste sait qu'il va jouir d'un paysage sauvegardé et d'un certain nombre d'infrastructures de type « tourisme familial », sport, nature.
- Il s'agirait par exemple de relier les itinéraires de randonnée pédestre, équestre, VTT ou de ski de fond, de l'ensemble de la région, d'animer les parcours par des panneaux didactiques sur la nature ou le patrimoine construit, de prévoir des places de repos ou des lieux d'accueil pour les personnes qui voudraient parcourir l'ensemble de la région à pied par exemple, de proposer des circuits de découverte accompagnés, etc...

- **Agriculture**
- Les Parcs sont dans des zones rurales et sont donc particulièrement bien adaptés pour répondre à un certain nombre de demandes de l'agriculture. Trois axes de travail :
- *Maintien des paysages traditionnels* : c'est l'aide à l'agriculteur pour maintenir les paysages ruraux traditionnels qui font la valeur du parc. Dans notre région du Doubs, on pourrait imaginer des débroussaillages de pâturages, des revitalisations du pâturage boisé, des reconstructions de murs en pierre sèches.
- *Agritourisme* : Le deuxième grand domaine a trait à l'agritourisme qui peut permettre aux agriculteurs qui le désirent d'améliorer sensiblement leurs revenus par des activités annexes, comme par exemple les promenades à cheval, un centre équestre, des gîtes ruraux ou gîtes panda, tels qu'ils existent déjà en France. On pourrait développer des chemins de randonnée équestre avec des gîtes à espaces réguliers où chevaux et cavaliers pourraient trouver accueil et nourriture, contre rémunération.
- *Produits du terroir* : le troisième axe, c'est la promotion des produits régionaux. Les parcs mettent l'accent sur les produits typiques. Ils proposent toute une palette de produits régionaux, labellisés, dont ils assurent aussi une partie de l'écoulement. Ils négocient avec les restaurateurs pour qu'ils proposent au moins un menu typique de la région pour lequel ils s'approvisionnent auprès des producteurs locaux. Ils favorisent la vente directe et font la promotion dans tous les dépliants des produits locaux.
- **Protection de la nature** : Des projets de revitalisation d'espace intéressants et de protection de certaines espèces spécifiques, comme le roi du Doubs, sont déjà en train de se mettre en place. L'information du public en matière d'environnement est un point important. La philosophie du parc, c'est encourager à bien faire, mettre à disposition les infrastructures nécessaires, mais ne pas interdire.
- **Forêt** : promotion du bois de construction et du bois énergie, l'étude de concepts de valorisation de la forêt et de labels.
- **Ecole, formation et échanges culturels** : L'information du public sur les questions environnementales et le patrimoine culturel sont des points importants. Sentiers didactiques, documentation mise à disposition, camps verts, panneaux d'information et événements culturels doivent favoriser une meilleure connaissance de l'environnement et de la culture régionale.

- **Patrimoine construit**
- Remettre en valeur les richesses de notre passé, restaurer d'anciennes fermes ou d'anciens moulins : nous avons dans la vallée du Doubs des monuments qui mériteraient d'être remis en valeur, mais il est difficile de le faire, faute de moyens, etc...

Petite histoire du parc naturel régional du Doubs...

- Une étude de faisabilité a été réalisée en 1998-99 par l'université de Neuchâtel.
- Toutes les communes situées dans le périmètre ont été informées. 25 sont entrées en matière sur le projet et ont désigné un délégué à un groupe de réflexion chargé de mettre en place les structures de l'Association.
- Une large discussion a ensuite eu lieu sur la forme de la future association. Des statuts ont été préparés, puis discutés en séance plénière.
- L'Assemblée générale constitutive a eu lieu le 24 août 1999 au Theusseret. 23 communes étaient présentes et ont approuvé les statuts et la nomination du comité de la nouvelle Association pour le Parc naturel régional du Doubs
- Le comité de l'Association comprend sept représentants des communes, répartis selon des cercles régionaux, ainsi que six représentants des groupes d'intérêts de l'agriculture, de la protection de la nature, du tourisme, de la forêt et de la pêche.
- Il a pour mission d'élaborer la Charte du futur Parc, qui comprendra la structure juridique du Parc, le plan de gestion de la vallée du Doubs, les projets que le Parc veut réaliser durant les dix prochaines années et son plan de financement.

Le parc naturel régional est un concept nouveau en Suisse. Le Parc naturel régional du Doubs est le premier à être créé. Nous faisons donc un travail de pionnier et un travail difficile puisque nous faisons progresser parallèlement plusieurs procédures sur des plans totalement différents : le niveau des communes, des cantons, de la Confédération et le niveau international.

- Premièrement, l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs doit créer toutes les structures d'un Parc naturel régional dans la Vallée du Doubs avec son financement et ses projets, et ceci en l'absence d'une législation et d'un financement fédéral.
- Deuxièmement, elle a lancé au niveau national, grâce à la motion de Didier Berberat, la réflexion sur le concept de Parc naturel régional. La Confédération s'est immédiatement montrée intéressée par ce nouvel outil de développement régional. Elle a élaboré un modèle qui a été largement

approuvé et reconnu comme intéressant, lors de la procédure de consultation. Le refus inattendu du Conseil fédéral en est d'autant plus incompréhensible.

- Troisièmement, l'Association veut aussi relever un défi particulièrement difficile, celui de créer, en plus d'une structure nouvelle intercommunale et intercantonale, une structure internationale et transfrontalière avec l'Union européenne. Cette collaboration transfrontalière est une condition importante d'un développement touristique cohérent de l'ensemble de la vallée du Doubs.

Gisèle Ory
17.03.04